Montévrain (77) : « Je voulais que tout brûle » ; un réfugié érythréen condamné à sept mois ferme pour un incendie (MàJ)

15/09/2026 à 19h01



15/09/2026

Le tribunal correctionnel de Meaux a condamné, lundi 14 septembre, Yonas, un Érythréen de 32 ans bénéficiant du statut de réfugié, à sept mois de prison ferme avec incarcération immédiate pour l'incendie allumé le 20 juillet à Montévrain.

En garde à vue, il avait déclaré : « Je voulais que tout brûle, que ce soit un désert ». Le feu avait été éteint sans faire de victime.

L'expert psychiatre a conclu à un discernement non altéré. Son avocat a contesté la clarté de cette expertise, décrivant un client incapable de dialoguer.

Le Parisien – 15 septembre 2026

26/07/2026

Qui est l'incendiaire soupçonné d'avoir allumé un feu de végétation, lundi après-midi, à Montévrain ? Se prénomme-t-il James, Jonas ou bien Ibrahim, comme il l'a affirmé devant le tribunal correctionnel de Meaux, ce mercredi ? Les juges n'ont pas élucidé le mystère. Tout comme ils n'ont pas pu déterminer quelle était son adresse exacte. Et pour cause. A l'occasion de sa garde à vue, cet homme peut-être âgé de 32 ans s'est déclaré sans-domicile-fixe. Mais à l'audience, il a expliqué – ou plutôt bredouillé – qu'il habitait « à Melun, dans une rue ».

C'est lundi, vers 15h30, que le prévenu avait été interpellé par la police à proximité de la gare RER du Val d'Europe, quelques minutes après le déclenchement d'un incendie. Le feu de végétation, survenu sur un terrain en friche situé à l'angle de la rue d'Amsterdam et de la rue Charbonnière, avait rapidement été éteint par les pompiers. Aucune victime n'est à déplorer. L'incendiaire avait été aperçu par un grutier et des riverains, alors qu'il venait d'allumer le feu avec un briquet

C'est peu dire que l'attitude du prévenu – regard effrayé et propos erratiques – était curieuse derrière la vitre du box. A sa demande, son procès a été renvoyé au 14 septembre, pour lui laisser le temps de préparer sa défense. En attendant la prochaine audience, une expertise psychiatrique a été ordonnée par le tribunal. L'incendiaire présumé a été placé en détention provisoire, comme l'avait requis le procureur Éric de Valroger. « Il faut garantir son maintien à disposition de la justice et éviter le renouvellement de l'infraction. Les incendies créent un important trouble à l'ordre public », avait estimé le parquetier.

Le Parisien

Merci à Aero